



SYNDICAT DES CRÉMIERS FROMAGERS
DE L'ÎLE-DE-FRANCE



Consultation de prestataires

Objet : mission d'appui à la définition d'un plan d'actions de développement durable à destination des Crémiers-Fromagers franciliens.

Maîtres d'ouvrage : Syndicat des Crémiers-Fromagers de l'Ile de France et CERVIA Paris Ile-de-France

Contexte de la mission

Présentation du Syndicat des Crémiers-Fromagers de l'Ile de France

Le SCFIDF est le représentant au niveau régional des Crémiers-fromagers auprès des pouvoirs publics, des administrations et a pour objectif de défendre et de promouvoir la profession qui, en région Ile de France, regroupe environ 800 points de vente.

Les entreprises ont deux types d'exercice de l'activité bien distincts : l'activité sédentaire (les boutiques et les marchés de halle) et l'activité non sédentaire (les marchés de plein vent, les marchés couverts et la vente itinérante). Le métier de Crémier-Fromager est un métier de tradition (commerce de proximité, entreprises familiales, produits fermiers de terroir, fort lien aux producteurs ...) mais aussi de modernité (investissement dans du matériel technique, prise en compte de sujets actuels (nutrition, développement durable...)).

A ce propos, le SCFIDF se préoccupe particulièrement de la thématique du développement durable dans ses trois dimensions : l'économie, le social (ou le sociétal) et l'environnement. En effet, ces sujets représentent en grande partie les valeurs que porte le métier.

Pour le Crémier-Fromager, il s'agit donc de développer son activité économique, le bien-être en interne dans l'entreprise et dans ses relations professionnelles, tout en respectant les ressources naturelles. Bon nombre de Crémiers-Fromagers s'inscrivent déjà dans cette logique, sans pour autant avoir mis en place une méthode réfléchie et structurée qui prendrait en compte de façon exhaustive les fondamentaux du développement durable.

C'est pourquoi il est nécessaire de le valoriser et de le faire savoir. Des outils de communication doivent être mis en place afin de sensibiliser les chefs d'entreprises et leurs collaborateurs à cette démarche, mais aussi les clients des points de vente. Ce projet est destiné à promouvoir une démarche structurée de développement durable auprès de toutes les personnes impliquées dans les points de vente.

A terme, le SCFIDF souhaite proposer des actions concrètes et applicables en Crèmerie-Fromagerie, pour intégrer le développement durable. Cette action débutera au niveau de la région Ile-de-France puis se verra étendue au niveau national.

Présentation du CERVIA PARIS Ile de France

Le «Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire de Paris-Ile-de-France », pôle d'expertise, de promotion et d'appui des territoires ruraux et des produits agricoles et alimentaires en Ile-de-France, regroupe les missions d'un Comité de Promotion

et d'un Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT), avec une vision transversale de la filière alimentaire.

Face aux enjeux économiques, technologiques, environnementaux et sociétaux, le CERVIA Paris-Ile-de-France s'est fixé deux missions prioritaires :

1/ Asseoir l'identité agricole et alimentaire de l'Ile-de-France au travers d'actions de communication, de promotion et d'information ;

A ce titre, il assure la présence de l'Ile-de-France et des entreprises sur des salons grand public et professionnels mais valorise aussi les produits et le territoire au travers de concours régionaux comme des actions pédagogiques auprès des jeunes, et conduit toute action susceptible de rapprocher le consommateur de son territoire. Il vient ainsi de lancer en 2011 une marque des produits alimentaires d'Ile-de-France « Saveurs Paris Ile-de-France » qui s'appuie sur l'engagement des entreprises sur une charte de développement durable.

2/ Conforter et accompagner les entreprises franciliennes du secteur de l'alimentation dans quatre domaines principaux:

La qualité et la sécurité sanitaire des aliments ;

L'innovation alimentaire ;

Le développement durable ;

La nutrition et la santé ;

Centre de transfert et d'interface, il instruit le plan filière de l'Etat en faveur de la filière alimentaire.

Depuis 3 ans, l'axe agroalimentaire durable du plan filière a porté sur l'appréhension des enjeux pour les PME et TPE franciliennes. Il est ressorti de ce travail que la typologie de ces entreprises demandait à être prise particulièrement en compte tant concernant la structure des sociétés que le contexte professionnel francilien. Il a été constaté que les entreprises et organisations professionnelles, si elles appréhendent les enjeux, manquent d'éléments structurants pour mettre en pratique ceux-ci. Le CERVIA souhaite à présent identifier au travers d'une action pilote métier, les outils pertinents et opérationnels permettant de répondre aux interrogations des entreprises quant à la mise en œuvre d'une vraie politique de développement durable.

Pour cela, il a été décidé de travailler en partenariat avec un syndicat professionnel régional représentatif et ce, dans le but d'établir des actions opérationnelles dédiées et accessibles, à de petites et moyennes entreprises, et duplicables à terme auprès d'autres secteurs alimentaires franciliens.

Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de confier une mission d'expertise et d'encadrement pour la conception d'un plan stratégique d'actions opérationnelles destinées à la prise en compte des enjeux du développement durable par les crémeries-fromageries d'Ile de France qui sont généralement des petites et moyennes entreprises.

Contenu de la prestation

Il est attendu du consultant qu'il accompagne les maîtres d'ouvrage dans :

- La définition du champ d'action à partir de l'existant;
- La création d'une méthodologie de conception, centrée sur un outil d'audit (pré-diagnostic mis en œuvre par les maîtres d'ouvrage) et l'animation d'un groupe de travail de professionnels ;
- L'appui à la finalisation et à la formalisation d'un plan stratégique d'actions (livrable).

Il s'agit donc de définir concrètement ce qu'est prioritairement le développement durable en crèmerie-fromagerie et les actions qui pourraient être portées par le syndicat professionnel pour ses adhérents. Ces actions doivent être opérationnelles et accessibles rapidement (quick win). Elles devront découler des données issues d'un panel d'entreprises représentatives. Elles auront pour but d'améliorer la situation existante au regard de ce qui existe déjà. Elles devront prendre en compte : des notions de services offerts, de limitation de l'impact environnemental de l'activité, de meilleure utilisation des consommables, d'optimisation des cycles de vies produits, de contribution à la sensibilisation aux enjeux des parties prenantes, amélioration de l'approche économique...

Ces actions seront ensuite portées expérimentalement à une échelle régionale par les maîtres d'ouvrages puis dans un second temps déclinées à une autre échelle « métier » et géographique. Ce dernier paragraphe n'entre pas dans le cadre de cette consultation.

Le montant alloué pour cette prestation, prévue en 2011, ne pourra excéder 5000 euros TTC (tous frais compris), cofinancés à parts égales par le CERVIA et le SCFIDF. Il est attendu que la prestation se déroule à PARIS et s'organise sur la base d'une dizaine de demi-journées dans les locaux du SCFIDF ou du CERVIA Paris Ile-de-France.

Compte tenu des partenaires de ce projet, il est attendu que l'intervenant justifie :

- D'une expertise sur les référentiels de développement durable et les enjeux stratégiques dans les TPE ;
- D'une expérience auprès des artisans ou commerçants de détail ;
- D'une expérience de travail collectif dans un ou plusieurs métiers de l'alimentaire ;
- D'une connaissance des évolutions réglementaires en cours et à venir (Grenelle, Plan de prévention climat etc.) ;

Délais et Calendrier

La date limite de remise des propositions écrites est arrêtée au vendredi 29 juillet 2011.

La décision sera rendue pour le vendredi 16 septembre.

La prestation sera réalisée au cours du 2^{ème} semestre 2011.

Candidature et contact

Le candidat est invité à confirmer le plus rapidement possible sa participation à la présente consultation en communiquant:

- Une proposition de travail (stratégie – étapes – proposition de méthodologie) ;
- Une présentation synthétique de l'organisme justifiant de ses expériences et connaissances dans les domaines souhaités ;
- Un devis ;
- Un planning de réalisation.

Ces éléments sont à communiquer par voie postale et électronique au

CERVIA PARIS-Ile-de-France :
A l'attention de Pascal BROUILLAUD
43, boulevard Haussmann, 75009 PARIS
Tel : (01) 55 34 36 99 ; Fax : (01) 40 13 94 97 ; Mail : pascal.brouillaud@cervia.fr

